

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le vendredi 10 juillet 2009 à 19:00 H à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, René DOBREMETSZ, Bruno BONNET, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Marie-Line BOURGOIS, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN

Avaient donné procuration :

Alain PONCHEL, Hervé GOURLAIN, Evelyne HAZARD, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Benoît PIERRU, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BLONDIN

Les procès verbaux des séances des 31 mars et 3 juin 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- "Chaussée de Rouvroy – réalisation de 95 logements par la société Edifices de France – cession d'une parcelle par la ville"

- "Création d'une zone de préemption – espaces naturels sensibles".

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2009.083 - SARL CAUDRELIER - CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE 84 RUE PASTEUR

- EMET un avis favorable à la création d'une chambre funéraire par la SARL Pompes funèbres marbrerie Caudrelier, 84 rue Pasteur à Abbeville, suite à l'enquête préalable qui s'est déroulée du 26 juin au 10 juillet 2009, en Mairie d'Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.084 - EVOLUTION AU REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES (MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PICARDIE)

- VALIDE le nouveau règlement intérieur des marchés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.085 - ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT -A16- ABBEVILLE/DRUCAT - TRANSFERT DES ACTIFS FONCIERS

1) DECIDE d'incorporer dans la voirie rurale les chemins ci-après :

DESIGNATION	SECTION	N° PARCELLE	CONTENANCE
CANTON DES HAYETTES	ZI	2	34a 34ca

AU CHEMIN D'HESDIN SUD	ZI	13	13a 98ca
LA CHAUDIERE	ZI	28	14a 79ca
LE FOND DE LA BOUVAQUE	ZI	32	54ca
LE FOND DE LA BOUVAQUE	ZI	33	3a 99ca

Il s'agit de chemins vicinaux dont la circulation est autorisée aux riverains et aux services agricoles.

2) AUTORISE M. le Maire à signer le procès-verbal de remise des chemins et tout document nécessaire à ce transfert.

- ACCEPTE la cession à la ville des biens propres (bassins), propriété de l'AFR, moyennant un euro symbolique :

SITUATION DES BIENS	SECTION	N° PARCELLE	NATURE	SUPERFICIE
LA CHAUDIERE	ZI	30	BASSINS	43a 83ca

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte administratif de cession correspondant moyennant un euro symbolique et tout acte relatif à cette cession.

- DEMANDE au bureau de l'AFR la dissolution de cette dernière avec reprise de la soulte 50 % sur la commune de Drucat et 50 % sur la commune d'Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.086 - CHAUSSEE DE ROUVROY - REALISATION DE 95 LOGEMENTS PAR LA SOCIETE EDIFICES DE FRANCE - CESSIION D'UNE PARCELLE PAR LA VILLE

- APPROUVE l'application du principe de la cession gratuite dans le cadre de la délivrance du permis de construire.

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à mettre en œuvre toutes procédures et à signer tous actes et documents en vue de la finalisation de la cession de l'emprise précitée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.087 - CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION - ESPACES NATURELS SENSIBLES

DECIDE d'accepter la création d'une zone de préemption et de participer aux groupes de travail avec les partenaires concernés (Conseil Général, les communes de Mareuil-Caubert, Bray-les-Mareuil, Eaucourt, Epagne-Epagnette, le conservatoire du littoral et le conservatoire des sites naturels de Picardie).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.088 - EGLISE NOTRE DAME DE LA CHAPELLE - SECURISATION DE 8 SCULPTURES - DEMANDE DE FINANCEMENT

- APPROUVE l'opération de sécurisation de 8 sculptures conservées en l'église Notre Dame de la Chapelle d'Abbeville.

- APPROUVE les plans de financement suivants :

1) Fixation de 4 sculptures : Vierge de calvaire, Saint Jacques, Saint Maurice et Vierge à l'Enfant de Notre Dame de la Chapelle.

Coût : 5 783,86 € TTC

Financement :

DRAC : 2 418 €

Conseil Régional : 1 209 €

Part résiduelle ville : 2 156,86 € TTC

2) Fixation de 4 sculptures : Saint Firmin, Saint Augustin, Sainte levant un sceptre, Christ aux liens.
Coût : 3 576,04 € TTC.

Financement :

Conseil Régional : 1 495 €

DRAC : 747,50 €

Part résiduelle ville : 1 333,54 € TTC.

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.089 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2009 (3)

- APPROUVE les remboursements de sinistres de diverses compagnies d'assurances.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.090 - EDITION D'UN LIVRE "800 ANS DU BEFFROI D'ABBEVILLE" - EDITION D'UN CATALOGUE PROMOTIONNEL "GENERATION MANESSIER" - TARIFS

- FIXE les tarifs ainsi que suit :

. livre "Le Beffroi d'Abbeville":

1 000 exemplaires gratuits pour la promotion du musée (du n° 1 à 1 000),

4 000 exemplaires vendus par le musée à 2 € l'unité (du n° 1 001 à 5 000),

. catalogue promotionnel "Génération Manessier":

2 400 exemplaires gratuits pour la promotion du musée (du n° 1 à 2 400),

2 600 exemplaires vendus par le musée à 5 € l'unité (du n° 2 401 à 5 000).

Les recettes seront inscrites au Budget primitif 2009 – Enveloppe 834 – Nature 7062 – Fonction 234.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.091 - EXERCICE 2009 - CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

- DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 2 301,29 € répartie de la manière suivante :

Exercice 2002 183,50 €

Exercice 2003 1 116,70 €

Exercice 2005 137,00 €

Exercice 2006 304,10 €

Exercice 2007 535,49 €

Exercice 2008 24,50 €

- DECIDE d'imputer cette somme sur l'enveloppe n°3376 de l'exercice en cours.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.092 - EXERCICE 2008 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS)

- APPROUVE le rapport retraçant les actions faites à l'aide de la DSUCS de 1 429 887 € perçue au titre de 2008 :

1 – Pôle « Petite Enfance » : 20 000,00 €

2 – Enfance – Enseignement : 2 129 734,73 €

3 – Actions « jeunesse » : 687 269,04 €

4 – Programme Santé : 40 000,00 €

5 – Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : 157 933,00 €

6 – Amélioration des conditions de vie dans les quartiers : 47 200,00 €

Total : 3 082 136,77 € TTC financés à 46 % par la DSUCS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.093 - CENTRE DES ENTREPRENEURS - 20 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE - LOCATION D'UNE SALLE APPARTENANT A LA CCI LNP

- DECIDE la location d'une salle de 50m², propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard (CCI LNP) au « centre des entrepreneurs » pour un loyer de 120 € HT/m²/an, soit un loyer mensuel de 500 € HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.094 - CESSION D'UNE PARCELLE A L'ANGLE DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA CHAUSSEE MARCADE A LA SOCIETE "DIDEROT ASSET DEVELOPPEMENT" - CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX POUR LE CABINET KPMG

- DECIDE la vente d'une parcelle de 2 000 m² environ, sise 197 à 203 chaussée Marcadé (AC 444, AC 445, AC 524p, AC 523p), au prix de 35 €/m² à la société DIDEROT REAL ESTATE, dont le siège social se situe au 38 rue Jean Mermoz à Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 489 182 733, représentée par Monsieur Didier BARET agissant en sa qualité de directeur du développement, ou toute société ou organisme bancaire qui pourrait s'y substituer, afin de construire un immeuble de bureaux destiné à accueillir les activités de la société KPMG.

- DECIDE le lancement d'une consultation afin de faire réaliser des investigations environnementales complémentaires portant sur une potentielle pollution des sols, et le cas échéant, la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation de ce site.

- CHARGE un expert géomètre de préciser la superficie exacte cessible après bornage.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes correspondants à intervenir.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

2009.095 - MARCHES PUBLICS - CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

- DECIDE de se prononcer sur le principe de l'insertion d'une clause à caractère social dans les conditions d'exécution de certains marchés publics passés par la ville d'Abbeville ; ceci dans un souci de promouvoir l'emploi local au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

- DECIDE de faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale entre les différents acteurs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.096 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS POUR LA MISE A DISPOSITION, LA POSE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS

1) DONNE son accord sur les propositions précitées.

2) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, M. Jean-Marie HEMERLE, à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

3) CHARGE la ville d'Abbeville de lancer, après la signature de la convention constitutive de groupement de commandes, la consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de cette prestation.

4) DESIGNER M. Jean-Marie HEMERLE, membre de la commission d'appel d'offres, en qualité de représentant de la ville d'Abbeville à la Commission d'appel d'offres du groupement et Mme Marie MICHAUT, en qualité de membre suppléant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.097 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES - COMMERCIALISATION - SARL GOBERT

1) DECIDE la vente d'une parcelle de 4 376 m² environ avant bornage, située sur le Parc d'Activités Les Deux Vallées au prix de 15,24 € HT/m² à la SARL GOBERT, sise 18, rue Pierre à l'Huile, 80150 MACHIEL, au capital de 8 000,00 €, inscrite au RCS d'ABBEVILLE sous le n° 444 378 673, APE 453 A, représentée par M. Emmanuel GOBERT, gérant, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, en vue de l'implantation d'une entreprise d'électricité générale. Le procès-verbal de bornage réalisé par le géomètre expert précisera la superficie exacte cessible.

2) CHARGE un notaire de la rédaction et de l'acte authentique de vente.

3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants à intervenir.

Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.098 - FORMATION DU PERSONNEL VILLE - RECOURS AUX VACATIONS HORAIRES

- DECIDE de valider le recours à des vacations horaires pour la mise en place d'actions de formation spécifiques à destination du personnel communal selon le tableau ci-après.

TABLEAU RECAPITULATIF DU TARIF HORAIRE DE LA VACATION POUR FORMATION

TYPE DE PRESTATIONS	TARIF HORAIRE de la VACATION/ NOMBRE ANNUEL DE VACATIONS HORAIRES	OBSERVATIONS
<p><u>Prestations en matière de formation et d'enseignement à destination du personnel.</u></p>	<p align="center">35 Euros/ heure</p> <p align="center">dans la limite de 80 heures par an.</p> <p>Ces rémunérations sont soumises au régime général pour les non-fonctionnaires et au régime mixte pour les fonctionnaires. Les charges patronales seront supportées par la ville d'Abbeville sur les salaires des non-fonctionnaires.</p> <p>Les personnes non titulaires recrutées dans le cadre de la présente délibération bénéficient de la couverture sociale du régime général de la Sécurité Sociale, du régime complémentaire de retraite IRCANTEC et de la couverture UNEDIC au titre de l'assurance chômage. Les fonctionnaires appartenant à une autre administration étant couverts par un régime de sécurité sociale spécifique dans leur emploi principal ne seront soumis qu'à la CSG et à la RDS.</p> <p>Le taux horaire augmentera en fonction des variations du point d'indice.</p>	<p>- Remboursement autorisé des frais de déplacement sur la base des tarifs SNCF de 2ème classe.</p> <p>- Remboursement autorisé des frais de restauration et d'hébergement selon la base des taux en vigueur pour les frais de mission.</p>

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.099 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS

- APPROUVE le règlement relatif aux modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.100 - PERSONNEL - SERVICE VIE DES QUARTIERS - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN ANIMATEUR

- DECIDE le renouvellement d'un poste d'animateur par contrat pour une durée d'un an du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

- FIXE la rémunération au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire afférente au grade d'animateur territorial, indice brut 306 - indice majoré 297.

- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.101 - AMENAGEMENT D'AIRES SPORTIVES DANS LES QUARTIERS MENCHECOURT ET DES PROVINCES - DEMANDE DE SUBVENTION

- APPROUVE le principe de l'opération et le plan de financement précités.

- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de l'obtention des subventions escomptées du Département.

- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de la réalisation de l'opération.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter le démarrage anticipé des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.102 - AMENAGEMENT DE TROIS CARREFOURS GIRATOIRES : PONT DE LA FEMME NUE - PONT D'HOCQUET - AVENUE DE LA GARE

- APPROUVE le principe de l'opération et le financement précités.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de l'obtention des subventions escomptées du Département et de la Région.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de la réalisation de l'opération et à solliciter le démarrage anticipé des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.103 - CARMEL - AMENAGEMENT D'ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - PERMIS D'AMENAGER

AUTORISE M. le Maire à signer la demande de permis d'aménager et tous documents annexes à cette demande, en vue du changement d'affectation du local susvisé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.104 - CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES CHEMIN DES COURSES - AVANT PROJET DETAILLE

- APPROUVE la réalisation des travaux précités.
- AUTORISE M. le Maire à signer les demandes de subventions et tout acte à intervenir dans le cadre de ces travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.105 - DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE L'ESPERANCE

- APPROUVE le principe de l'opération et le financement précités.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de l'obtention des subventions escomptées du Département et de la Région.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de la réalisation de l'opération et à solliciter le démarrage anticipé des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.106 - EGLISE DU SAINT SEPULCRE - RESTAURATION DU CLOCHER - MAITRISE D'OEUVRE

- APPROUVE la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes à intervenir en vue de la réalisation de l'opération.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter tous financements auxquels l'opération est éligible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.107 - RD 1001 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ROUTE D'AMIENS/AVENUE DU GENERAL LECLERC - AMENAGEMENTS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL

- APPROUVE les conventions techniques et financières, entre la ville et le Conseil Général dans le cadre des aménagements de traverse d'agglomération dans le cadre des opérations précitées.
- AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions et tous actes à intervenir dans le cadre et en vue de la mise en œuvre de celles-ci.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.108 - RENOVATION DES 3 TOURS DU CHATEAU D'EAU ROUTE D'AMIENS - DEMANDE DE SUBVENTION

- 1) APPROUVE l'opération de rénovation des trois tours du château d'eau de la route d'Amiens.
 2) AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document à intervenir.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.109 - SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE DU CHAMP DE MARS - AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION

- APPROUVE le principe de l'opération.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de l'obtention des subventions escomptées.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de la réalisation de l'opération et à solliciter le démarrage anticipé des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.110 - VALORISATION DU QUARTIER DES PROVINCES - DEMANDE DE SUBVENTION

- APPROUVE le principe de l'opération et le financement précités.
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de l'obtention des subventions escomptées auprès de la Région ainsi que du Conseil général (au titre du CRA).
- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de la réalisation de l'opération et à solliciter le démarrage anticipé des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.111 - SECURISATION DE LA PISTE DE KARTING

- DECIDE la réalisation de travaux de sécurisation de la piste de karting selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération :	60 000,00 € TTC
Montant éligible :	50 167,22 € HT
Subvention Département (20,9%) :	12 541,80 €
Participation Club Abbeville Somme Karting (33,3%) :	20 000,00 €
Part ville d'Abbeville (45,8%) :	27 458,20 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessus présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.112 - ASSOCIATION DES PECHEURS A LA LIGNE DU PONTHEIU - PARTICIPATION D'UN LICENCIE AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE PECHE AU PORTUGAL - AIDE INDIVIDUELLE

- DECIDE de l'octroi d'une aide individuelle d'un montant maximum de 1 000 €, pour l'année 2009, dans le cadre de la participation au championnat du monde "U14" du 19 au 27 juillet 2009 de M. Armand FASQUEL.
- DIT que cette subvention sera versée sur production des pièces justificatives liées à ces dépenses.

La dépense sera inscrite au Budget de l'exercice en cours.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.113 - BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives à apporter au Budget Primitif 2009 telles qu'elles sont présentées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.114 - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2008 - INFORMATION

- PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Nicolas DUMONT